



Chaque année au mois de juillet, l'ACER-MJO organise un camp d'été pour les jeunes dans le

Vercors. Durant près d'un mois des enfants de toutes origines, âgés de 7 à 17 ans, font l'expérience d'une vie communautaire fondée sur un approfondissement de la foi orthodoxe ■

SITUATION DU CAMP :

Le camp de l'ACER-MJO est installé à la Servagère, à 1100 mètres d'altitude au cœur du Parc Régional du Vercors (Alpes françaises) ■

ADRESSE DU CAMP :

CAMP DE L'ACER-MJO
LA SERVAGÈRE

F 38470 MALLEVAL EN VERCORS

HÉBERGEMENT

Les enfants sont hébergés dans de grandes tentes pour 8 à 15 personnes, réparties sur le site.

Une église, située au cœur du camp, accueille l'ensemble des participants pour les prières quotidiennes, les fêtes et les liturgies dominicales.

Une grande maison de 1200 m² disposant de toutes les installations sanitaires, de plusieurs salles d'activités, d'une infirmerie, d'une lingerie, d'un

économat, d'une cuisine moderne, permet un parfait fonctionnement du centre conformément aux réglementations en vigueur ■

ENCADREMENT

Les enfants sont encadrés au quotidien par des animateurs (titulaires du BAFA), un directeur (titulaire du BAFD), un directeur adjoint, un chef de camp et par tout le personnel pédagogique et technique assurant son bon fonctionnement.

Une préparation spécifique des animateurs, les "roukos", se fait tout au long de l'année, au travers de discussions avec des "anciens" du camp et des ateliers pratiques sur des thèmes variés ■

ACTIVITÉS

Les différentes activités proposées au camp s'organisent autour de l'église. Un prêtre vit au quotidien aux côtés des enfants. Dans le cadre naturel exceptionnel du Vercors, excursions en montagne, activités sportives variées, ateliers de travaux manuels, de chant, de culture chrétienne, de préparation liturgique sont autant de moyens mis en œuvre pour vivre au quotidien en Christ.



Le camp accueille des enfants de 7 ans à 17 ans.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore le camp, demandez notre brochure détaillée au secrétariat de l'ACER-MJO ■

COMMENT FAIRE POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Pour inscrire votre(s) enfant(s) au camp, vous devez adresser avant le **1^{er} mai 2010** :

- > un bulletin d'inscription par enfant rempli recto et verso (demander au bureau si nécessaire).
- > la totalité du règlement (voir les modalités ci-dessous).

Dès réception nous vous ferons parvenir la confirmation d'inscription, un reçu de votre paiement, le dossier sanitaire, le trousseau et les renseignements pratiques concernant le séjour ■

MODALITÉS DE REGLEMENT

La totalité du règlement du séjour de votre (vos) enfants(s) doit parvenir à l'ACER-MJO au moment de l'inscription pour que celle-ci soit prise en considération.

Vous pouvez choisir de régler en espèces, par chèques ou par virements bancaires.

Afin de faciliter le paiement du camp pour les familles, nous vous proposons d'envoyer plusieurs chèques que nous encaisserons sur plusieurs mois sans frais ou de faire un virement automatique mensuel sur le compte postal du camp.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le secrétariat au 01 42 50 53 66 ■

VOTRE INSCRIPTION ARRIVE HORS DÉLAIS ?

Elle reste possible, en fonction des disponibilités, mais le prix du séjour et du transport seront majorés de la façon suivante :

> FORFAIT

- Séjour complet 733,70
- Forfait 1^{er} quinzaine . 429,00
- Forfait 2^e quinzaine . . 429,00

> SÉJOURS À LA CARTE

- Prix à la journée : 34,00

> VOYAGE

- 7 – 11 ans : 56,00
- 12 – 18 ans : 98,00





SOLIDARITÉ AUX FAMILLES

Le coût financier du camp représente une charge importante dans le budget des familles. Différentes aides au départ en vacances des enfants sont proposées par les organismes publics et privés. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de la caisse d'allocations familiales, du service social de votre mairie ou du conseil général, du CE ou du service social de votre entreprise, de votre administration.

Des mesures mises en places par l'ACER-MJO pour faciliter le paiement des frais de séjour

- 10% de réduction sur le camp de tous vos enfants à partir de 3 enfants inscrits au camp 2010 (hors transport).
- Un échelonnement du règlement des frais de séjour de vos enfants sur 4 à 12 mois sans frais, **si vous en faites la demande par écrit au moment de l'inscription** et que vous envoyez la totalité des chèques ou effectuez un virement mensuel automatique.
- Le secrétariat est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches dans la recherche de financement des frais de séjour.
- Des bourses d'aide financées par :
 - la quête annuelle que nous organisons au mois de juin ;
 - le Mouvement lui même qui dégage un budget conséquent ;
 - des dons d'associations comme le ZEMGOR (pour les enfants d'origine russe uniquement) ou de particuliers.

En conclusion, pour toutes difficultés financières, n'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons toujours une solution.

VOYAGES COLLECTIFS

Le voyage en groupe s'effectue en TGV de Paris à Grenoble puis en autocar jusqu'à la Servagère. L'ACER-MJO organise deux transports en groupe à mi-camp pour ceux qui auraient choisi le forfait première ou seconde quinzaine.

Le billet collectif est valable pour l'aller et le retour. Dans le cas où votre enfant ne ferait qu'un seul trajet, aucune réduction ne sera accordée sur le prix du voyage.

Vous recevrez, une dizaine de jours avant le départ, une convocation SNCF vous précisant le lieu et l'heure du rendez-vous.

Dans le cas des transports en groupe, pour faciliter le voyage des enfants, les bagages sont transportés en camionnette de la maison de l'ACER-MJO au camp et retour (la somme de 10 euros par valise et de 20 euros par malle vous sera demandée pour ce transport).

VOYAGES INDIVIDUELS

Pour les voyages individuels vous devez indiquer sur le bulletin d'inscription les dates exactes de l'arrivée et du départ du camp de votre enfant. Si la date de départ est modifiée en cours de séjour, les parents sont tenus de prévenir par écrit la direction du camp.

ENFANTS VOYAGEANT SEULS

Quel que soit le mode de transport choisi pour le voyage de votre enfant vous devez l'organiser jusqu'à La Servagère. Aucun enfant ne pourra être accueilli à la gare.

Les enfants voyageant individuellement au retour devront être munis d'une **autorisation écrite** de leurs parents leur permettant de quitter le camp. La date exacte de leur départ et le moyen de transport devront être clairement mentionnés.

AUCUN ENFANT NE POURRA QUITTER LE CAMP SANS CETTE AUTORISATION.



CAMP D'ÉTÉ DE L'ACER-MJO LA SERVAGÈRE (PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS)

DU 4 AU 30 JUILLET 2010**



Forfait "séjours"	Tarif*
• FORFAIT "MOIS COMPLET" DU 4 AU 30 JUILLET (27 JOURS)	667
• FORFAIT "PREMIERE QUINZAINE" DU 4 AU 16 JUILLET (13 JOURS)	390
• FORFAIT "DEUXIEME QUINZAINE" DU 16 AU 30 JUILLET (15 JOURS)	390

Séjour à la carte	!! EN DEHORS DES FORFAITS, MERCI DE RESPECTER LE LUNDI COMME JOUR D'ARRIVÉE OU DE DÉPART!!	Tarif
• PRIX À LA JOURNÉE		30

Transport** (voyages en groupe)	Tarif
• TGV + CAR > PARIS - LA SERVAGÈRE-PARIS - DE 7 À 11 ANS	51
• TGV + CAR > PARIS - LA SERVAGÈRE-PARIS - DE 12 À 17 ANS	89

Voir plus loin les modalités des séjours en dernière page

* TARIFS POUR UNE INSCRIPTION AVANT LE 1^{ER} MAI 2010. TOUTE JOURNÉE HORS FORFAIT EST DUE AU PRIX DE JOURNÉE UNITAIRE

**ATTENTION ! LES DATES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES EN FONCTION DE LA SNCF

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{ER} MAI 2010